

Proposition

ANNEXE

Référentiel décrivant les critères d'obtention du bonus de la ville de Bagneux.

La gestion de l'énergie

Obligation de répondre, au minimum à la RT 2012, et aux nouveaux labels HPE (dès leur publication prévue courant 2012). Ces labels ont pour vocation de prévenir une mauvaise exploitation du bâtiment et de préparer le chemin vers le Bepos (Bâtiment à énergie positive).

Rejet des eaux pluviales

Débit de fuite limité à 2 l/s/ha

La récupération des EP sera exigée pour toutes constructions y compris les constructions individuelles disposant d'un jardin. L'eau de pluie issue des descentes de gouttières et des chenaux servira pour l'arrosage, la restauration des nappes d'eaux souterraines, au lavage des sols extérieurs et des véhicules. Pour certains usages une attention sera portée à la récupération des EP à partir de la façade rue.

Le système de récupération par une cuve (enterrée ou en surface) devra être d'un volume minimum de 1m³ et comporter une partie récupération ainsi qu'un réservoir de trop plein.

Ces équipements font l'objet de l'attribution d'une subvention de 50 % du coût par la Communauté d'agglomération Sud de Seine.

Origine des matériaux de constructions

Au moins 30 % des volumes des matériaux utilisés devront être d'origine naturelle ou recyclée.

Pour les isolants (laine de chanvre, de bois, de lin, liège, ouate de cellulose, isolant recyclé type "metisse".. brique alvéolaires,

matériaux bois en structure ou en parement etc..

matériaux non issus de la pétrochimie (mousse de polyuréthane, polystyrène, béton)

indexation sur l'énergie grise.

Certifications des constructions.

Obligation de recourir à des référentiels de certification qualité en termes d'usage et d'insertion dans le site des bâtiments, modulées en fonction des cas : constructions neuves, types de bâtiments (tertiaires ou bâtiments à usage d'habitation, extension / rénovations.

A savoir

Pour les constructions neuves de bâtiments à usage d'habitation (habitat collectif ou groupé) : référentiel de certification qualité, type Habitat et Environnement – profile A, ou

équivalent, prenant en compte les paramètres d'usage et d'insertion dans le site ; selon les évolutions des labels.

Pour les bâtiments publics ou tertiaires : référentiel NF bâtiments tertiaires (référentiel PEQA - Performance Energétique et de la Qualité Associée), référentiel HQE, ou équivalent, selon les évolutions des labels,

Pour les extensions /rénovations les constructions devront être au minimum, certifiées BBC Effinergie rénovation (80kWhép/m².an), ou certification équivalente ; selon les évolutions des labels.

PM, 23 mars 2012